

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Abus sexuels dans un bar à Mandji Il viole une adolescente ivre !

SCOM

Libreville/Gabon

**LES** foudres de la justice s'abattent en ce moment sur Roger Makaya, un ressortissant du Congo-Brazzaville âgé de 48 ans, présumé coupable d'abus sexuels sur la personne de N. N., une adolescente gabonaise de 16 ans seulement, élève en classe de 4e dans un établissement secondaire de Mandji, le chef-lieu du département de Ndoulou.

Appréhendé par les éléments de la brigade de gendarmerie de la localité, l'intéressé a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, le lundi 12 juin dernier, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Ngounié.

Les faits ont lieu dans la nuit du mercredi 31 au jeudi 1er juin dernier. Roger Makaya se trouve dans un troquet très animé du quartier Plein-Air de Mandji. Vers 22 heures, il fait une charmante rencontre avec N. N.. Il propose à la jeune fille de venir prendre un pot sur sa table. Invitation acceptée. Le Congolais achète trois briques



Photo : Kassa Juste

La brigade de gendarmerie où le mis en cause a été confondu.

de vin, que le couple consomme en totalité. Par la suite, comme on peut le deviner aisément, la gamine est complètement ivre ! Au même moment, flairant l'extrême fragilité de son invitée, Roger Makaya se retire avec elle dans un endroit assez discret du bistrot. Puis, il la soumet à toutes sortes d'abus sexuels. Une cliente, sortie pour se soulager, surprend le ressortissant

congolais et sa "proie" en flagrant délit d'ébats. Et lorsqu'il sera donné à N.N. de reconstituer le scénario de l'agression dont elle a été victime, le lendemain, à la gendarmerie, ce sera chose impossible, frappée d'amnésie alcoolique qu'elle était. Heureusement pour la lycéenne, la dame ayant surpris la scène l'y aidera. Une fois en possession de tous les indices à

charge, il ne restait aux Officiers de police judiciaire (OPJ) qu'à ratisser le chef-lieu du département de Ndoulou pour appréhender le quadragénaire pervers sexuel présumé, qui s'est fondu entre-temps dans la nature. Aussi, le vendredi 2 juin dernier, Roger Makaya tombe-t-il dans la souricière des limiers. Contrairement à sa victime présumée, l'homme n'a aucun souci à relater

les faits, jusque dans les moindres détails. Et ce n'est pas tout. Au cours de l'interrogatoire, les enquêteurs découvrent que le mis en cause, en plus du délit d'abus sexuels, séjourne illégalement sur le territoire gabonais. D'où la décision du juge d'instruction devant lequel il a été présenté, de retenir également à son encontre le délit de défaut de carte de séjour.

## Vol de véhicules au PK9

### Ils dérobent une voiture dans un service de gardiennage



Les deux cousins dans les locaux de la PJ.

COE

Libreville/Gabon

**SYLVAIN** Ella Nkoghe Ona, 18 ans, et Yannick Dossossou, 19 ans, tous deux Gabonais non scolarisés et membres d'une

même famille, ont été pris dans les filets de la Police judiciaire (PJ), le jeudi 8 juin dernier, suspectés d'avoir volé un véhicule dans une structure de gardiennage, implantée au PK 9. Ils devraient être présentés devant le parquet de Libreville, dans

les prochains jours. Ces jeunes gens racontent eux-mêmes. Cette nuit de mercredi 7 juin, Ella Nkoghe Ona s'introduit dans l'unité de gardiennage. Il jette son dévolu sur un Toyota Corona de couleur blanche. Mais il est loin d'imaginer que le



Le Toyota corona tel qu'il a été retrouvé.

véhicule convoité appartient à un commandant de police ! "L'ado" passe donc à l'acte en se servant d'une clé passe-partout pour démarrer le véhicule convoité. En chemin, il embarque Yannick Dossossou qui, lui, prend le relais jusqu'à Ntoun, pour une virée nocturne. Malheureusement pour eux, sur le chemin du retour, l'automobile tombe en panne. Aussi, les deux

cousins décident-ils de l'abandonner sur place avant de continuer sur Libreville. Entre-temps, la Brigade de recherches et d'intervention (BRI) s'est mise à leurs trousses. Ils sont donc appréhendés aux portes de Libreville et mis à la disposition de la Police judiciaire. Le véhicule, quant à lui, a été remis à son véritable propriétaire.

## Faits d'ailleurs

**Déguisé en cardinal, il volait dans les églises**

Coiffe pourpre sur la tête, habillé tel un cardinal, un jeune homme de 24 ans tentait d'évangéliser les passants dans les rues d'Argenteuil (France). De quoi attirer l'attention des agents de la brigade anti-criminalité. Son signalement correspondait également à celui du voleur qui avait dérobé un crucifix dans la basilique Saint-Denys de la ville, mais aussi un calice et deux santons dans une église de Paris. Interpellé par les policiers, le jeune homme a reconnu les vols en garde à vue et les objets religieux ont été retrouvés chez un brocanteur de Nanterre qui les avait achetés. Il les a restitués.

**Une pause pipi qui se termine par le vol d'un ex-espion**

Aucun secret défense de volé. L'ancien patron des services secrets français, l'amiral Pierre Lacoste, 92 ans, a porté plainte au commissariat du 6e arrondissement de Paris, après avoir été victime d'un pickpocket. Alors qu'il rentrait chez lui, un SDF urinait devant sa porte boulevard Raspail. Lacoste l'a rabroué et lui a demandé de partir. « Il m'a bousculé. Et est parti en grommelant et en me faisant un bras d'honneur ! », raconte cet ex-chef du cabinet militaire du Premier ministre Raymond Barre. Au passage, l'homme a dérobé son portefeuille dans lequel il y avait deux billets de 20 euros, ses papiers ou encore sa carte vitale. Aux policiers qui ont ouvert une enquête, l'ancien patron des services secrets a eu du mal à donner un signalement de son voleur.

**Une tête humaine sur le perron d'une résidence**

Plusieurs enfants jouaient dans leur quartier à Jackson (États-Unis), lorsqu'ils ont fait une atroce découverte. Ils ont trouvé la tête d'un jeune homme décapité sur le perron d'une résidence. Quelques heures plus tard, c'est un tronc calciné qui a été découvert quelques pâtés de maisons plus loin, à environ 1,5 kilomètres de là. Selon les premières constatations, il s'agit du même homme. Une autopsie sera pratiquée afin d'en savoir plus sur l'identité de la victime et les causes de sa mort. Les occupants de la propriété où la tête a été découverte vont également être entendus pour savoir s'ils connaissaient ou non le jeune homme décapité.

Rassemblés par JNE